

homePad, l'état des lieux simple et professionnel !

Gérez vos états des lieux simplement depuis votre iPad



version 1.0

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Développé par et pour les professionnels de l'immobilier

1ère application disponible sur iPad pour la gestion de vos états de lieux





HomePad c/o In4biz Sàrl - Ch. des Liserons 16 – 1786 Sugiez / FR - www.homepad.ch - info@homepad.ch



Sommaire :


homePad
gérez vos états des lieux



1. Généralités à propos d'homePad

Nous vous remercions d'avoir choisi homePad, la 1ère application d'état des lieux immobilier disponible sur l'appstore. Il s'agit d'une application réalisée par et pour les professionnels de l'immobilier et adaptée au marché suisse. HomePad vous permettra d'établir des procès-verbaux d'entrée / sortie précis, clairs et rapides. Veuillez lire les conditions générales avant utilisation (voir à la fin du guide).



2. Comment installer homePad ?

HomePad est disponible dans l'appstore. **Une fois installé, il est important de redémarrer complètement l'Ipad**. Pour ce faire, maintenir le bouton d'arrêt pendant quelques secondes et glisser le curseur pour l'extinction. Pour redémarrer l'Ipad, maintenez le bouton d'arrêt quelques secondes.

Pour utiliser homePad, il est nécessaire d'avoir un compte e-mail configuré sur votre Ipad *(se référer au manuel Ipad).*

3. Comment modifier la langue ?

HomePad est disponible en français, allemand et anglais. Une version en italien est prévue. La langue de homePad s'adapte à celle de votre Ipad. Pour modifier la langue de votre Ipad, cliquez sur l'icone "général", ensuite sur "international" et choisissez la langue souhaitée.





4. Comment configurer homePad ?



Cliquez sur l'icone « configuration ». Complétez les champs souhaités en tenant compte que ceux marqués d'une étoile rouge sont obligatoires. Ces informations sont reprises dans la partie « gérant » ainsi que dans la signature de l'e-mail envoyé. Il est également possible d'insérer le logo de votre entreprise en cliquant sur l'icône "photo". Cliquez sur « enregistrer les informations générales » pour valider.

Homepad vous demandera alors si vous souhaitez créer un compte sur homepad.ch.

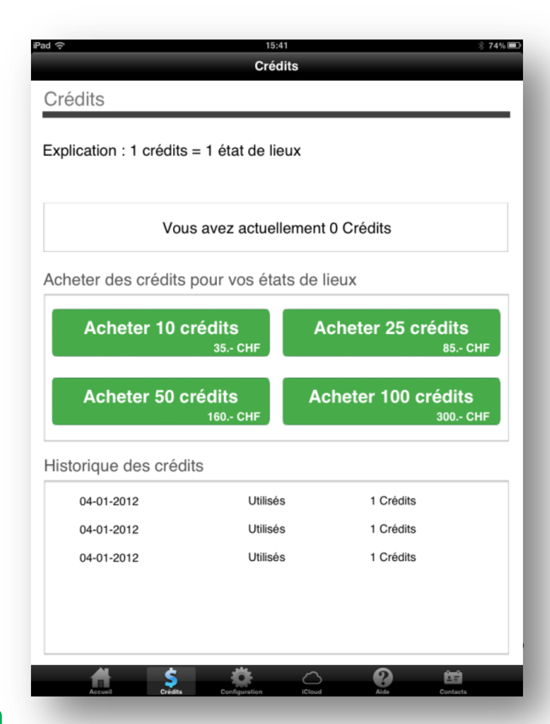
Afin de profiter des futures fonctionnalités telles que synchronisation avec votre logiciel-métier, partage d'information avec vos collègues ou QR-code, **nous vous conseillons de cliquer sur « créer un compte ».**



5. Comment partager la connexion de mon Iphone avec mon Ipad ?

Dans le menu "réglages" de votre Iphone, sélectionnez "partage de connexion" et activez le partage. Définissez un mot de passe. Sur votre Ipad choisissez le réseau wifi Iphone et confirmer le mot de passe. L'Ipad est maintenant connecté.

6. Comment acheter des crédits ?



Un crédit est utilisé à chaque conclusion définitive d'un état des lieux. Cliquez sur l'icone "crédits". Le nombre de crédit actuel est affiché. Pour acquérir des crédits, cliquez sur le pack correspondant à votre souhait et procédez à l'achat directement par l'intermédiaire de votre compte Itunes. Vous pouvez voir un historique de vos crédits dans la partie du bas. Lorsque vous partez sur le terrain sans connexion wifi, vérifiez que le nombre de crédits soit suffisant. Un avertissement sera affiché dès qu'il vous reste au minimum 2 crédits.



7. Comment créer un nouvel état des lieux ?

Cliquez sur "Créer un nouvel état des lieux" sur la page "accueil". HomePad vous propose alors de créer un nouveau document vierge ou de reprendre des éléments à partir d'un existant. Pour ce faire, cliquez sur l'état des lieux de référence.





HomePad vous propose alors des choix d'éléments à reprendre. Activez ou non les éléments puis cliquez sur "créer l'état des lieux".

A noter que les mentions "à la charge du locataire sortant" et les soldes des relevés de compteurs ne sont pas repris car évidemment plus d'actualité.

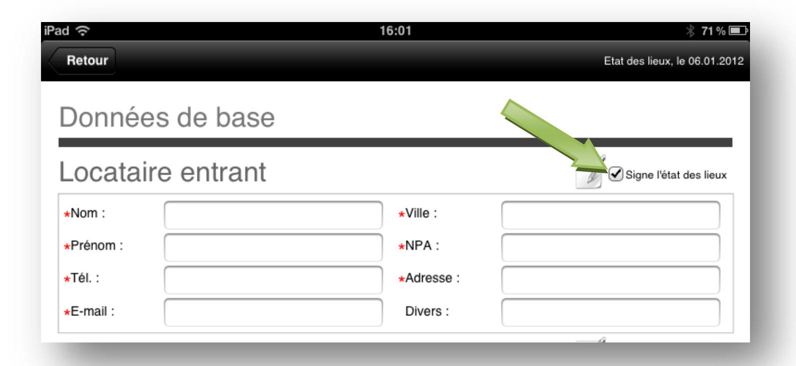
8. Données de base

Dans un premier temps il est nécessaire de compléter les données relatives à l'objet. Les champs marqués d'une croix rouge sont obligatoires. Le type d'objet, le nombre de pièce et l'étage se détermine au moyen de la roulette.

Remplissez également les données relatives au(x) locataire(s). Si un locataire n'a pas d'adresse e-mail, vous devrez lui envoyer une copie par courrier. Le cas échéant, homePad mentionnera automatiquement dans le PDF généré :
"Copie par courrier postal à X".







Indiquez également à côté de chaque locataire si ce dernier signe l'état des lieux en cochant la case «Signe l'état des lieux ». A ce moment, le remplissage des champs marqués d'une étoile rouge sera indispensable.

Dans la partie "présent lors de l'état des lieux" vous retrouvez les différentes parties. Vous pouvez par conséquent cocher ou décocher la case des présences pour chaque partie. Une partie signataire sera impérativement présente. Toutefois, une partie présente ne sera pas forcément signataire.



Note : l'affichage de la partie "présent lors de l'état de lieux" se glisse de droite à gauche dans le cas où plus de trois parties seraient définies et ceci afin de faire apparaître les parties non visibles.



Vous pouvez ajouter autant de personnes que nécessaire en cliquant sur "autre" (flèche verte). Précisez s'il s'agit d'un locataire entrant, sortant ou ayant une autre fonction (par exemple garant, avocat, parenté, ...) au moyen du bouton correspondant (flèches violettes). La fonction de la personne "autre" peut être précisée dans le champ "divers".

Une fois toutes les parties définies, cliquez sur "débuter l'état des lieux".



9. Gestion des clés

Vous vous trouverez alors dans le premier menu intitulé "clés". Choisissez le type de clé souhaité dans la liste proposée.

L'élément "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de clé spécifique à votre situation.



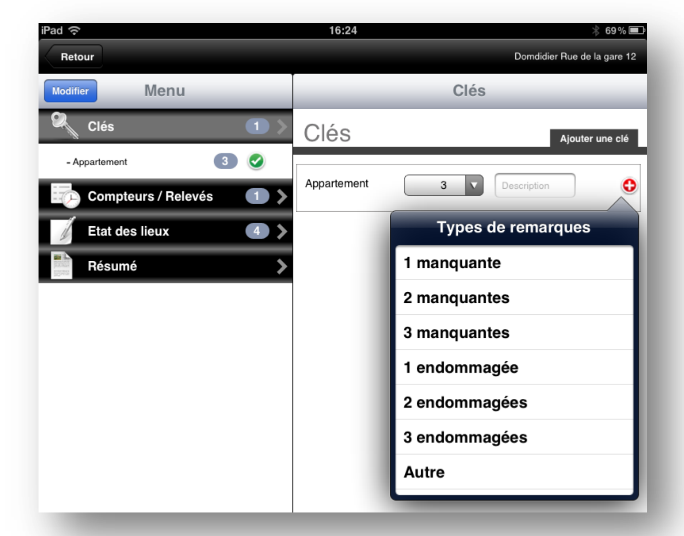
Une fois le type de clé choisi, déterminer le nombre de clé au moyen du menu déroulant. Vous pouvez également insérer un complément d'information dans le champ "description".

Pour ajouter d'autres clés, cliquez sur "ajouter une clé".



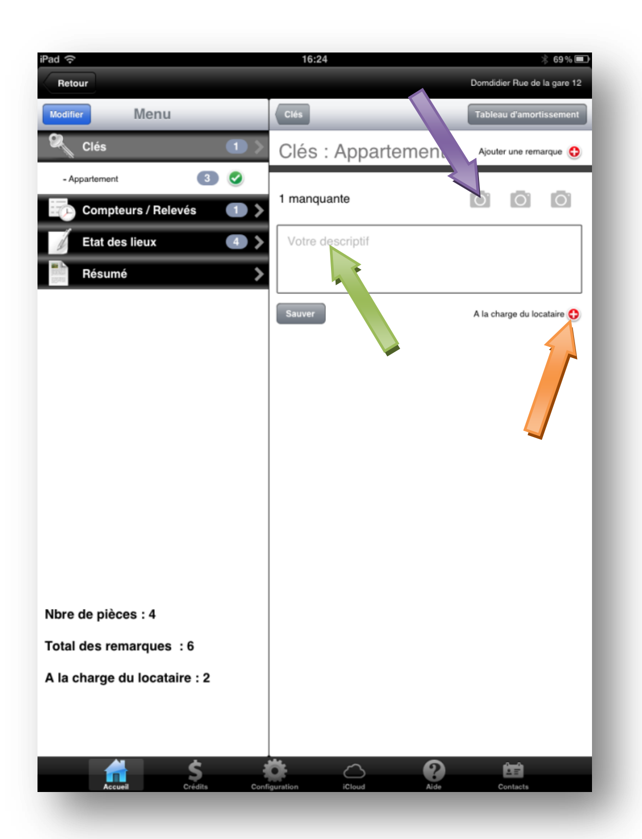


Pour supprimer une clé, cliquez sur "modifier" en haut à gauche de l'écran et supprimer les clés souhaitées et validez avec « ok ».



Si une clé a été par exemple perdue ou endommagée, il est nécessaire de créer "une remarque". Pour ce faire, cliquez sur le ⊕ à côté des clés correspondantes et choisissez le type de dégât dans la liste proposée.

Le bouton "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de clé spécifique à la situation.

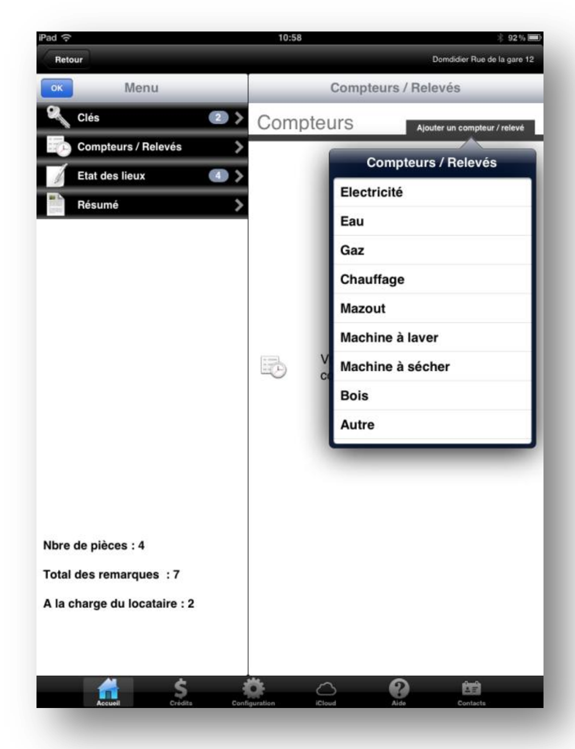


Vous pouvez alors insérer un complément ou explication dans la rubrique "votre descriptif" (flèche verte) et prendre d'éventuelles photos du dommage en cliquant sur l'icône "appareil photo" (flèche violette). Pour l'utilisation de l'appareil photo, voir page 10.

S'il incombe au locataire d'assumer le dégât en question, cliquez sur le ⊕ indiqué "à la charge du locataire" (flèche orange) et sélectionnez l'action retenue dans la liste proposée. Pour plus d'infos concernant les « charges locataires », voir section 12 « dégâts à la charge du locataire sortant ».

Une fois la remarque terminée, cliquez sur « clé » afin de revenir en arrière et sauvegarder votre défaut.

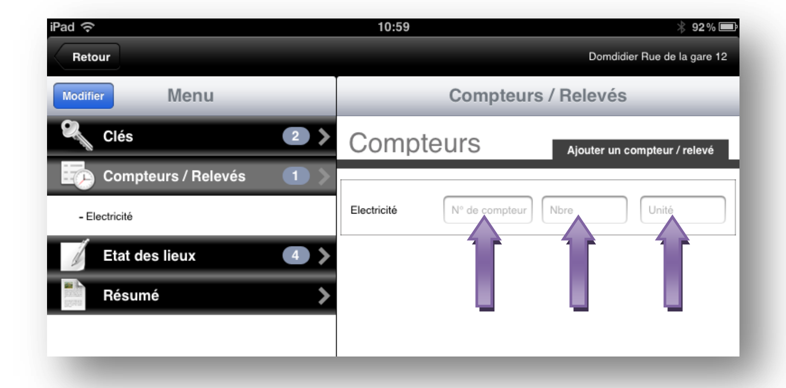




10. Gestion des compteurs / relevés

Cliquez sur "compteurs / relevés" dans le menu de gauche. Choisissez le type de compteur dans la liste proposée.

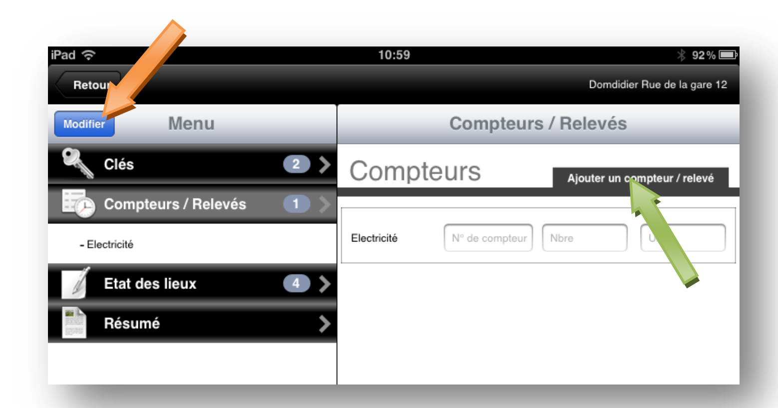
L'élément "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de compteur spécifique à votre situation.



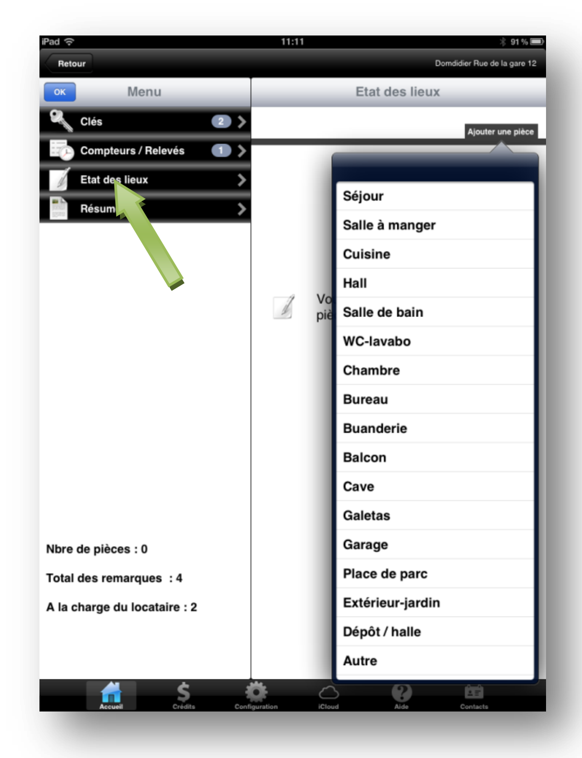
Complétez ainsi les champs "no de compteur", "nombre" et "unité".

Pour ajouter d'autres compteurs, cliquez sur "ajouter un compteur / relevé" (flèche verte).

Pour effacer un compteur, cliquez sur "modifier" (flèche orange), supprimez les compteurs souhaités et validez avec « ok ».





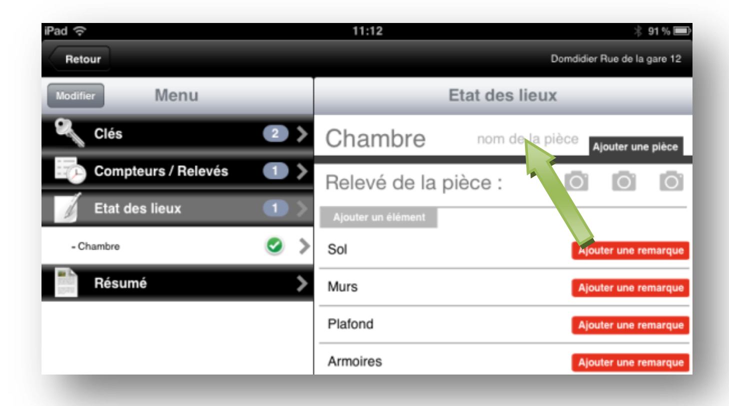


11. Etablir l'état des lieux

Il s'agit de la partie la plus conséquente et importante de votre relevé. Cliquez sur "état des lieux" dans le menu de gauche.

Choisissez le type de pièce que vous allez inspecter dans un premier temps.

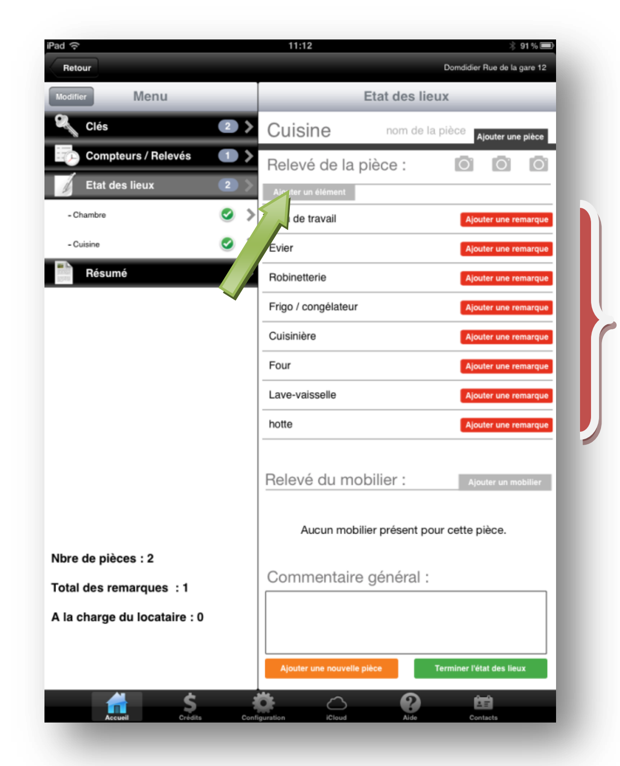
L'élément "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de pièce spécifique à votre situation.



Vous pouvez compléter le nom d'une pièce définie, par exemple *"Chambre **parents**" ou "Chambre **ouest**"* en insérant du texte à l'endroit indiqué "nom de la pièce".

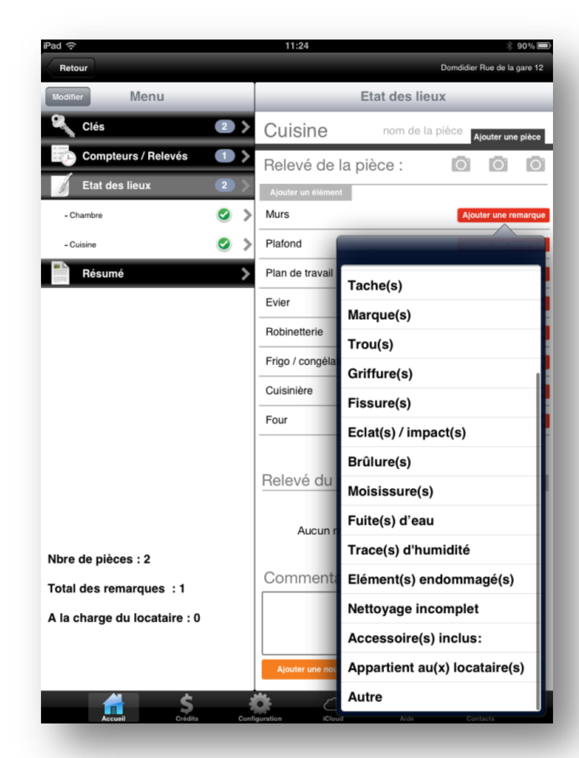
A la création de chaque pièce, homePad vous demande si vous souhaitez prendre une photo de la vue générale d'une pièce. Cette fonction peut être utile pour illustrer l'état général d'une situation, d'un jardin ou autre.





En fonction du type de pièce sélectionné, homePad vous propose une liste d'éléments spécifiques à contrôler.

Le bouton "ajouter un élément" (flèche verte) vous permet de créer un ou plusieurs nouveaux éléments spécifiques à votre situation.

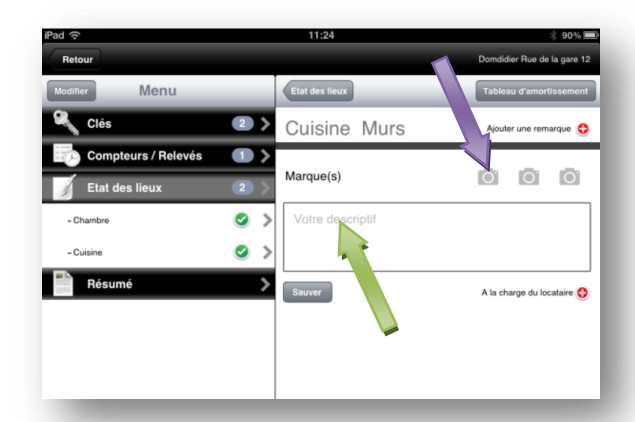


Si un défaut est constaté cliquez sur "ajouter une remarque" correspondant à l'élément concerné. Choisissez la remarque adaptée dans la liste proposée.

L'élément "autre" vous permet d'éditer une remarque spécifique à votre situation.

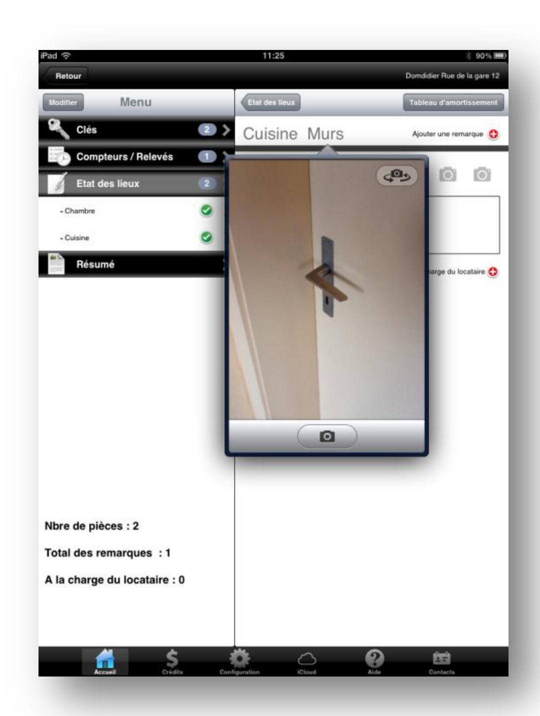
Si aucun défaut n'est constaté, il n'est pas nécessaire de le préciser, homePad l'indiquera automatiquement dans le rapport final comme tel "séjour : tout est vérifié et en bon état".

Toutefois, selon vos habitudes et méthode de travail, vous pouvez insérer les remarques "en ordre", "neuf/neuve", "peinture neuve", "usure normale", "appartient au locataire", "accessoires inclus :". *Par exemple : "murs : peinture neuve" ou "four : accessoires inclus : 2 plaques".*



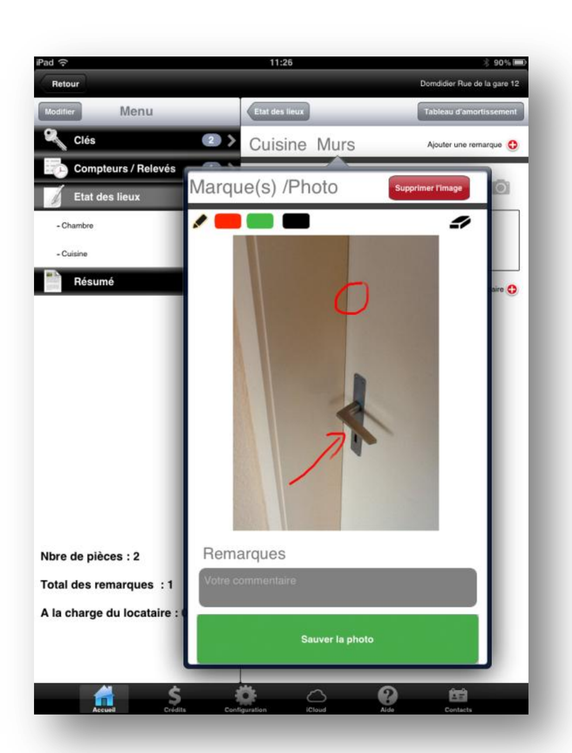
Pour chaque remarque, il est important d'être précis. Vous pouvez ajouter un descriptif texte dans la rubrique "votre descriptif" (flèche verte).

Toutefois, avec homePad, il n'est pratiquement plus nécessaire de décrire le dommage avec du texte car vous avez la possibilité de prendre 3 photos par remarques. Cliquez sur l'icône "appareil photo" (flèche violette).



Attention à ne pas bouger l'Ipad au moment du déclenchement.

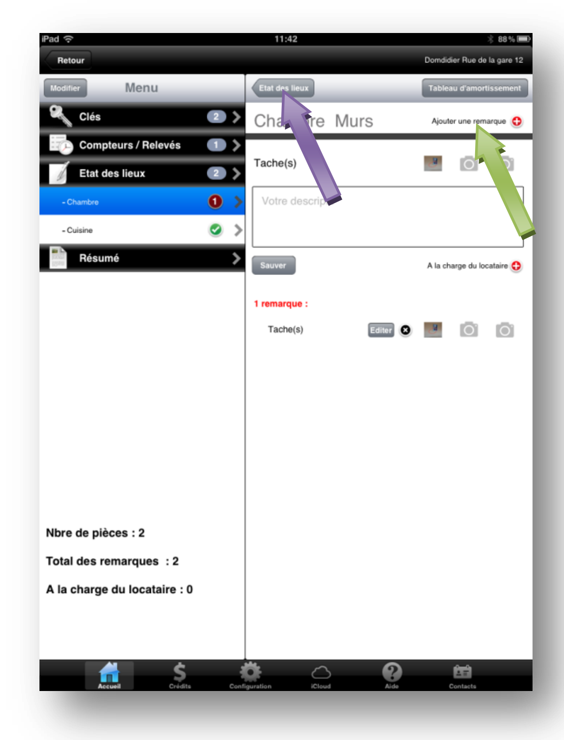
Si la photo vous plaît, cliquez sur "utiliser", sinon cliquez sur « recommencer ». La première photo peut être prise avec un plan plus large afin de localiser l'endroit des dégâts et les suivantes plus rapprochées afin de constater la nature du dégât.



La nouvelle fenêtre vous permet d'éditer et d'annoter la photo au moyen des outils "crayon" et "couleurs" à disposition. Vous pouvez par exemple localiser des taches sur un mur au moyen de cercles de couleur ou de flèches dessinés directement sur la photo.

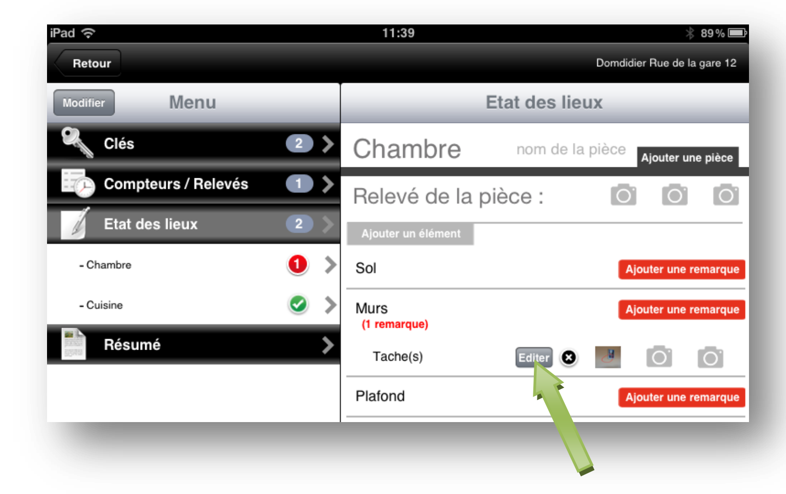
Vous pouvez également insérer un commentaire texte sous la photo. Cliquez sur "sauver la photo" pour terminer son édition.

Pour fermer l'appareil photo, cliquez à l'extérieur de la fenêtre.



Ajouter une autre remarque sur le même élément en cliquant sur « Ajouter une remarque » (flèche verte).

Pour terminer la remarque sans responsabilité incombant au locataire sortant et revenir sur la pièce, cliquez sur « état des lieux » (flèche violette).



Il est bien entendu possible en tout temps d'éditer une remarque en cliquant sur «éditer » à coté de ladite remarque.



12. Dégâts à la charge du locataire

Pour chaque remarque créée, il est possible de définir la responsabilité du locataire sortant. HomePad comprend **le tableau des amortissements commun** aux associations de bailleurs et de locataires. Pour le consulter, cliquez sur «tableau d'amortissement ».





Tableau paritaire des amortissements
commune aux associations de bailleurs et de locataires

AVERTISSEMENT INTRODUCTIF

Constatant le nombre important de litiges relatifs au rafraîchissement, à la réparation et à la transformation des locaux et installations mis en location ainsi qu'à la répartition de la charge financière liée à de tels travaux, La Fédération romande immobilière (FRI) et l'Association suisse des locataires (ASLOCA-Fédération romande) ont souhaité mettre à disposition un outil permettant, tant aux locataires qu'aux bailleurs, de disposer d'une **référence indicative** proposant des durées d'amortissement précises.

La présente tabelle d'amortissement n'a aucune force contraignante et ne permet à aucune des parties d'en tirer un droit. Elle donne, à titre indicatif, des durées de vie moyennes pour des installations et des équipements de qualité ordinaire, dans un contexte d'usure normale.

Les droits et obligations des locataires et des bailleurs, fondés sur les dispositions du Code des obligations et des dispositions paritaires cantonales, ainsi que sur la jurisprudence, se déterminent de cas en cas, en fonction de l'usure effective et des défauts préalablement établis.

Les parties signataires forment le vœu que ce document prévienne les litiges et permettent aux locataires et bailleurs de Suisse romande de régler leurs différends à l'amiable.

La présente tabelle entre en vigueur le 1er mars 2007 pour une durée de deux ans. Elle se renouvellera pour deux ans et ainsi de suite, sauf avis de résiliation donné par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant l'échéance.

Fédération romande immobilière — ASLOCA – Fédération romande

Roland Niklaus, Président…… — Alain Berset, …Président

Philippe Leuba, Secrétaire général — Carlo Sommaruga, Secrétaire général

Reconnu par :
Union suisse des professionnels de l'immobilier

Francis M. Godel, Président — Olivier Feller, Secrétaire général

1. Chauffage / ventilation / climatisation

Chaudière	20 ans
Brûleur	20 ans
Commande	20 ans
Pompe de circulation	20 ans
Cheminée :	
Acier chromé	20 ans
Vitrocéramique	20 ans
Pompe à chaleur	20 ans
Convertisseur, pour chauffage à distance, incluant les frais de raccordement	25 ans
Capteur solaire	20 ans
Chauffage au sol	30 ans
Radiateurs / parois chauffantes :	
Radiateur	50 ans
Radiateur porte-linges	30 ans
Conduites cuivre/ acier/ fonte	50 ans
Peinture en résine synthétique	20 ans
Vernis en résine synthétique thermolaqué	20 ans
Installation électrique de la chaufferie	20 ans
Citerne à mazout / combustible :	
Enterrée	20 ans
Installation de protection contre les fuites	20 ans
Instruments de mesure :	
Compteurs de chaleur, de volume, de débit	15 ans
Répartiteur des frais de chauffage	15 ans
Vannes :	
Vannes thermostatiques des radiateurs	20 ans
Vannes ordinaires des radiateurs	20 ans
Climatiseur individuel pour une seule pièce	15 ans
Ventilation :	
Ventilation contrôlée du logement	20 ans
Canaux de ventilation	25 ans

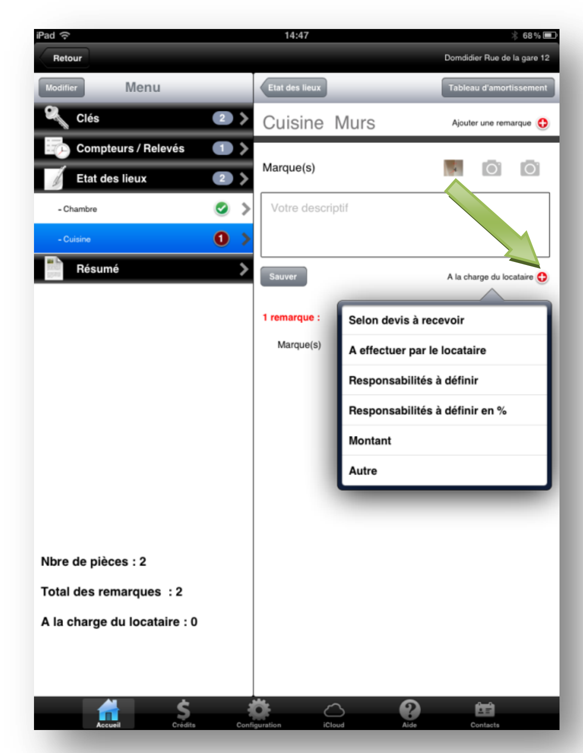
2. Production d'eau chaude

Chaudière combinée	20 ans
Pompe de circulation	20 ans
Installation électrique du système de production d'eau chaude	20 ans
Instruments de mesure, compteurs électroniques	15 ans

Pour le refermer et revenir sur l'édition de la remarque, cliquez sur « retour ».

Cliquez sur "A la charge du locataire ⊕ " et choisissez l'élément adapté à la situation.

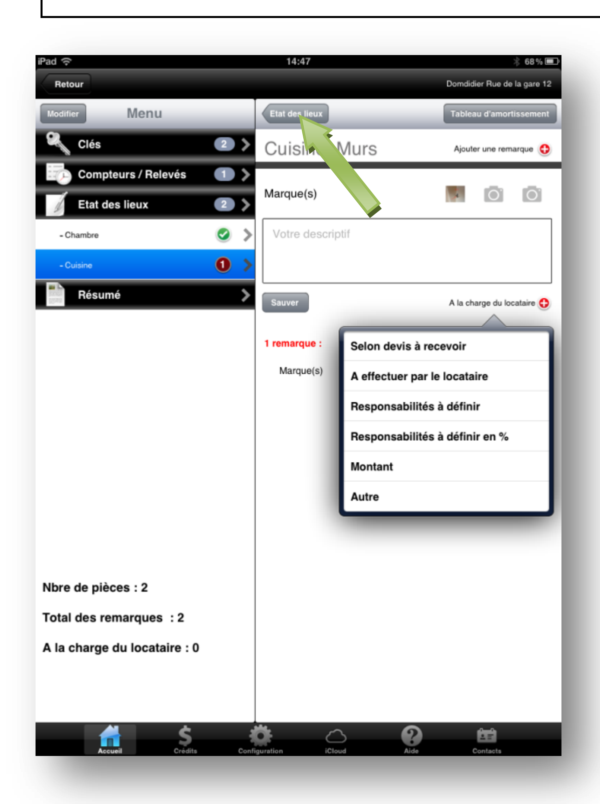
L'élément "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de responsabilité locataire spécifique à votre situation.





Les différents types de responsabilité proposés sont :

- Selon devis à recevoir : si le dégât doit être assumé par le locataire avec devis inconnu au moment du constat.
- A effectuer par le locataire : si une réparation ou une tâche doit être effectuée par le locataire sortant.
- Responsabilité à définir : si la responsabilité d'un locataire ne peut pas être définie sur place.
- Responsabilité en % : après avoir consulté le tableau d'amortissement, indiquez ici le **pourcentage à la charge du locataire** sortant. HomePad indiquera alors «*x % du montant selon pièce(s) justificative(s)* ».
- Montant : si le montant du dégât est connu, insérez le montant en Francs suisses.
- **Autre : texte éditable, vous permet d'insérer la responsabilité souhaitée**



Terminez l'édition d'une remarque en cliquant sur la flèche retour « état des lieux ».

Confirmez l'enregistrement de votre remarque lorsque homePad vous le demande.

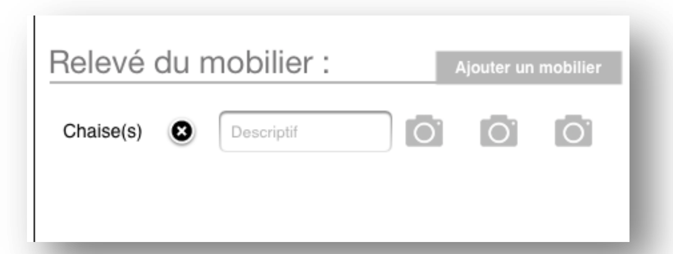


13. Relevé du mobilier / commentaire général

Pour chaque pièce, il est possible de relevé du mobilier ou autre installation présente. Cette fonction est idéale pour des appartements meublés.

Pour ajouter des meubles ou installations, cliquez sur le bouton gris « ajouter du mobilier ». Choisissez le type de mobilier dans la liste proposée.

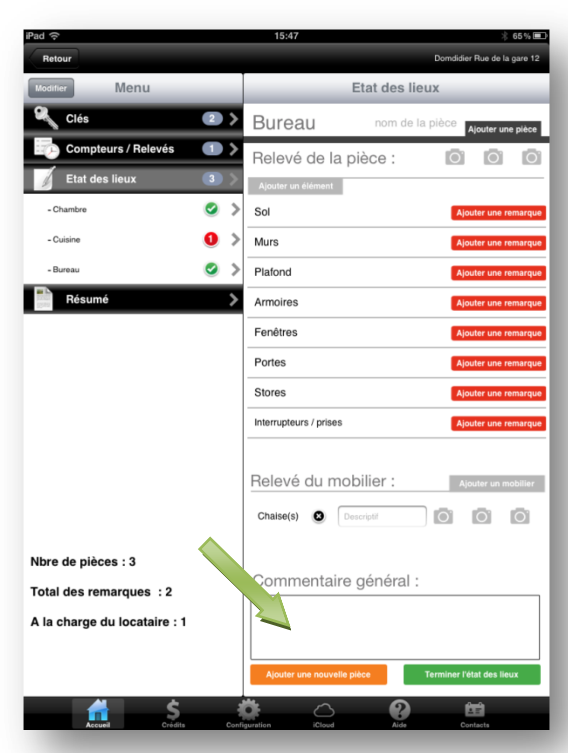
L'élément "autre" vous permet d'éditer le texte afin de définir un type de mobilier ou installation spécifique à votre situation.

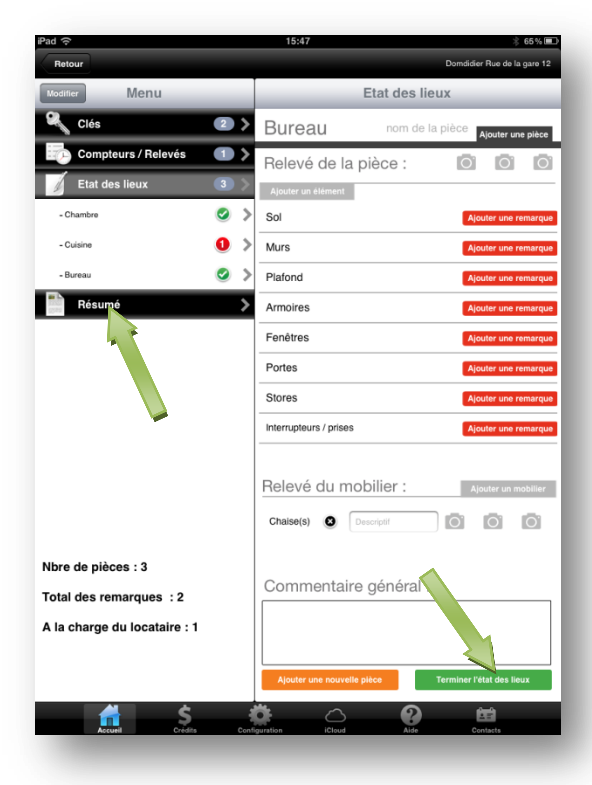


Pour chaque élément mobilier, il est possible d'ajouter un texte de description ou 3 photos.

Vous pouvez également insérer un commentaire général de la pièce en complétant la case «Commentaire général ».

Par exemple : *« pas d'électricité » ou « non visitable car encombrée ».*





14. Comment conclure un état des lieux ?

Une fois l'inspection terminée, cliquez directement sur le menu « résumé » ou sur le bouton vert « terminer l'état des lieux ».



En cliquant sur l'icône PDF, générez le rapport complet pour relecture et vérification (flèche verte).

Refermez le PDF au moyen du bouton «retour » situé en haut de la page.

Vous pouvez encore ajouter des informations générales dans la rubrique « Remarques » (flèche violette).

Par exemples : *« Pas d'électricité », « les appareils éléctroménagers n'ont pas été testés »,…*

Dans la case « signature », cliquez sur la personne signataire (flèche orange). Pour déterminer les personnes signataires voir section 8 : «Données de base » du guide de l'utilisateur.

Par leur signature, le(s) locataire(s) et le gérant :

- reconnaissent la validité de cet état des lieux numérique
- déclarent avoir pris connaissance du pdf et acceptent l'intégralité de son contenu
- acceptent que leur signature soit apposée au pdf et verrouille son édition
- acceptent qu'une copie du pdf soit envoyée à homepad (si case cochée)

Il est important que le locataire prenne connaissance des conditions générales de signature affichées.

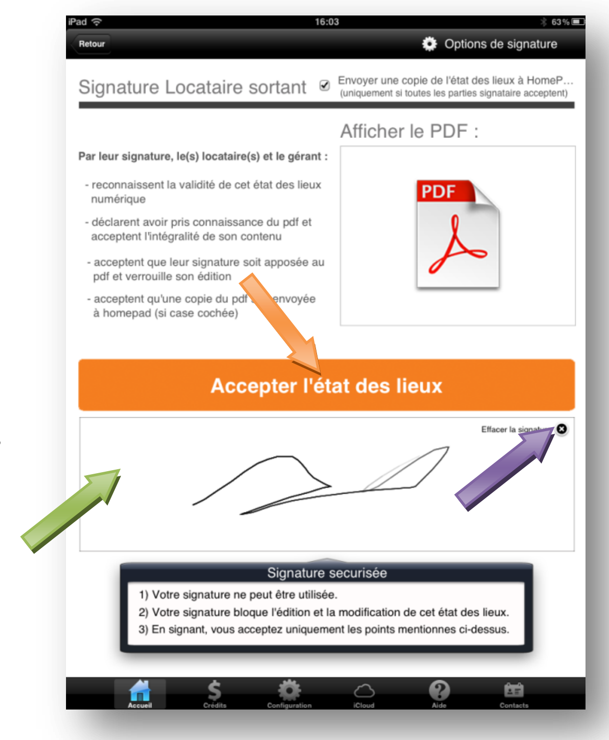
Il peut également consulter le rapport final en cliquant sur l'icône PDF.

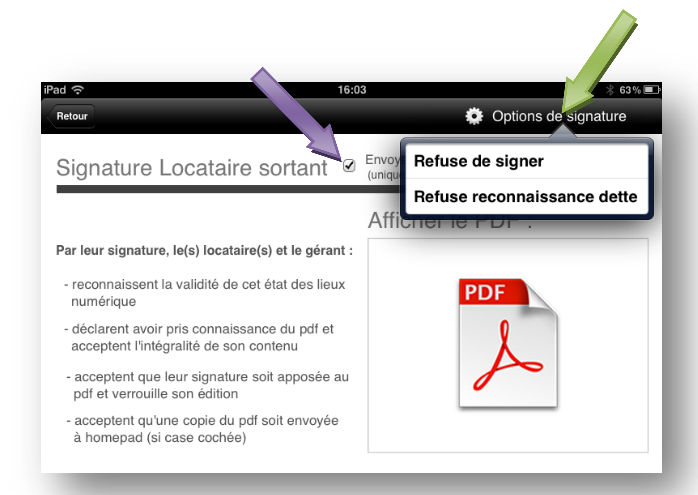
La signature peut se faire directement avec le doigt ou plus aisément avec un stylet.

La personne doit signer dans le cadre prévu à cet effet (flèche verte), en utilisant un maximum de largeur et de hauteur. Les menus sont désactivés lors des signatures.

Si la signature n'est pas convenable, vous pouvez recommencer en cliquant sur la petite croix noir située dans l'angle du rectangle (flèche violette).

Une fois la signature correcte, validez sur « accepter l'état des lieux » (flèche orange).



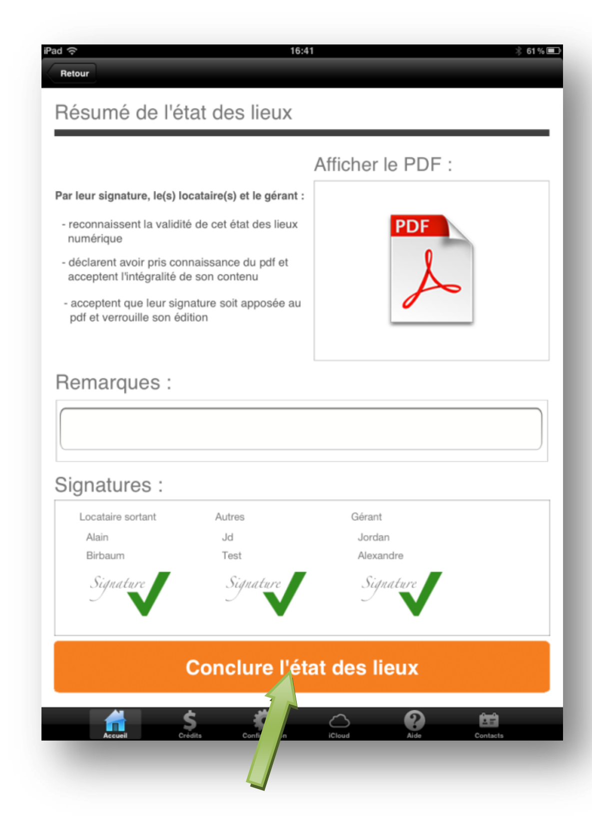


<u>Important :</u> Si un locataire sortant refuse de signer ou n'accepte pas que le document vaille reconnaissance de dette, cliquez sur « options de signature » situé en haut de sa page de signature (flèche verte).

Vous pouvez alors insérer la phrase « refuse de signer l'état des lieux » sous sa signature et/ou effacer la phrase de reconnaissance de dette du procès-verbal PDF.

Le locataire peut également décocher ici la case «envoyer une copie à homePad » (flèche violette). *Voir rubrique 21 : « Que faire si j'ai égaré un procès-verbal ou un locataire a falsifié le fichier PDF? »*

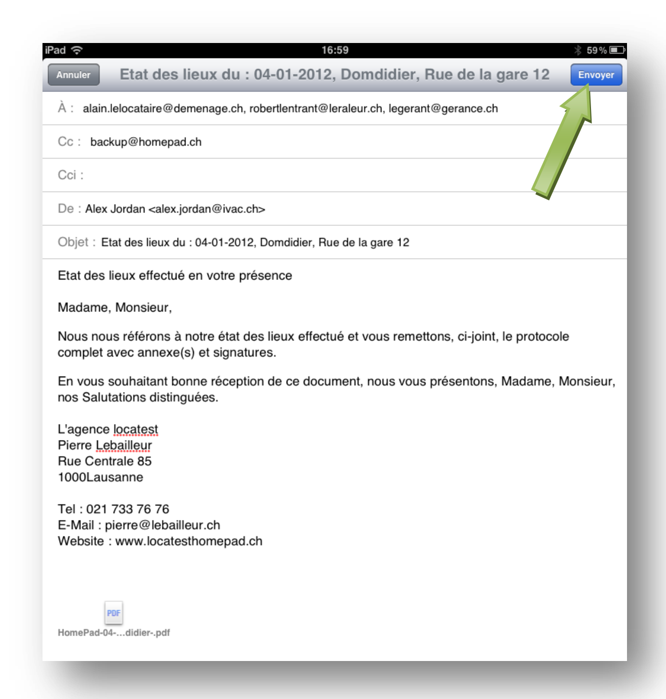




Dès que toutes les signatures sont apposées, cliquez sur conclure l'état de lieux.

A ce moment, un crédit est utilisé et l'état des lieux est verrouillé sur homePad.

En cas de modification ultérieure, toutes les signatures sont automatiquement effacées et la procédure de signature doit être recommencée.



HomePad vous demande alors si la création des e-mails doit se faire maintenant. En cas d'accord, l'e-mail sera créé avec votre signature personnalisée et le rapport joint en PDF.

Vous pouvez compléter le message et le placer dans votre boîte d'envoi au moyen du bouton « envoyer ».

Dès qu'une connexion est disponible, vos e-mails seront automatiquement envoyés. Si vous avez un Ipad 3g ou si votre smartphone partage son réseau avec votre Ipad, les messages vont s'envoyer instantanément *(voir rubrique 5 « Comment partager la connexion de mon Iphone avec mon Ipad ? »)*

Important : n'oubliez toutefois pas d'envoyer une copie du rapport final par courrier postal aux personnes qui n'ont pas d'adresse e-mail.





15. Comment gérer mes états des lieux ?

Sur l'écran "accueil" se trouve la liste de vos états des lieux, classés par ordre alphabétique (nom de la ville) . En glissant votre doigt verticalement sur l'ascenseur se situant à droite de l'écran (flèche verte), vous accéderez facilement à la lettre de votre choix. Vous pouvez également utiliser le champ de recherche se situant tout en haut de l'écran (flèche violette).

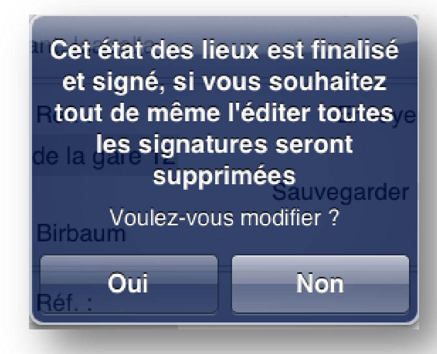
Pour effacer un état des lieux, cliquez sur "modifier" se situant en dessus de la liste (flèche rouge) et choisissez les états des lieux à supprimer.

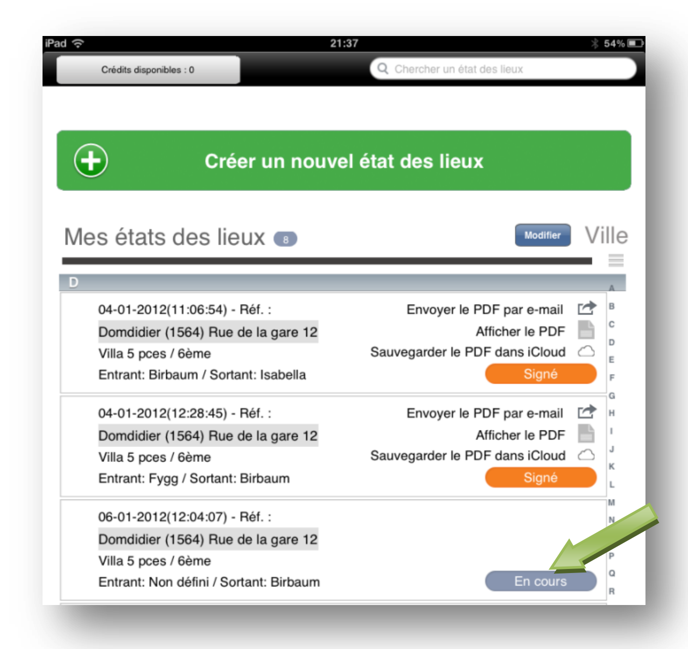


A côté de chaque état des lieux signé et finalisé se trouve une pastille orange "signé" (flèche verte).

Vous pouvez alors afficher le PDF, l'envoyer par e-mail aux parties ou le sauvegarder dans votre icloud en cliquant sur les icônes correspondantes (rectangle violet).

En cliquant sur l'état des lieux, vous pouvez le reprendre en édition. Un message d'avertissement vous informera que **les signatures seront alors effacées**.





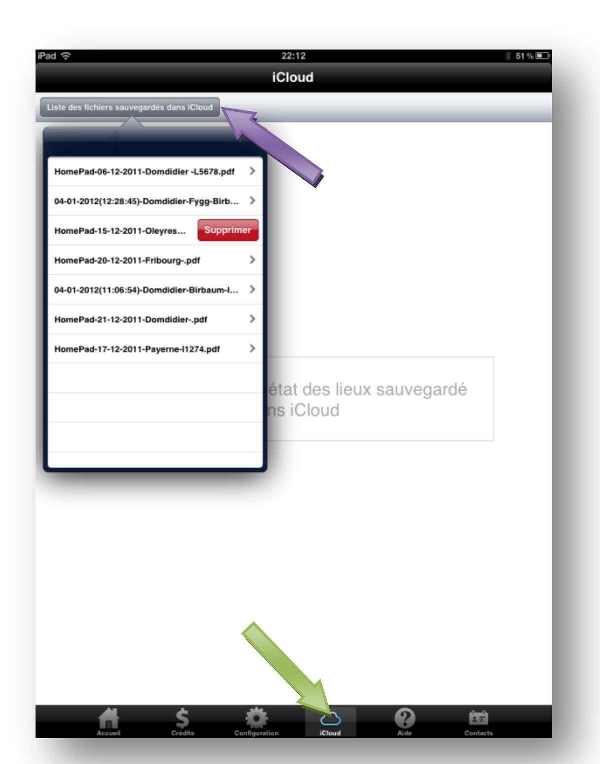
A côté de chaque état des lieux non signé se trouve une pastille grise "en cours".

Cet état des lieux est en édition et peut être édité jusqu'à sa signature.



16. Comment sauvegarder et gérer mes états des lieux PDF sur icloud ?

Une connexion internet est nécessaire. Cliquez sur le menu "Accueil". A côté de l'état des lieux à sauvegarder, cliquez sur "Sauvegarder le PDF dans le Icloud".



Dans le menu "Icloud" (flèche verte) cliquez sur "liste des fichiers PDF sauvegardés dans Icloud" (flèche violette) et cliquez sur le fichier souhaité pour l'afficher et éventuellement l'envoyer par e-mail.

Note : Dans la liste des fichiers, un glissement de doigt de gauche à droite sur le fichier vous permettra de l'effacer de votre Icloud.

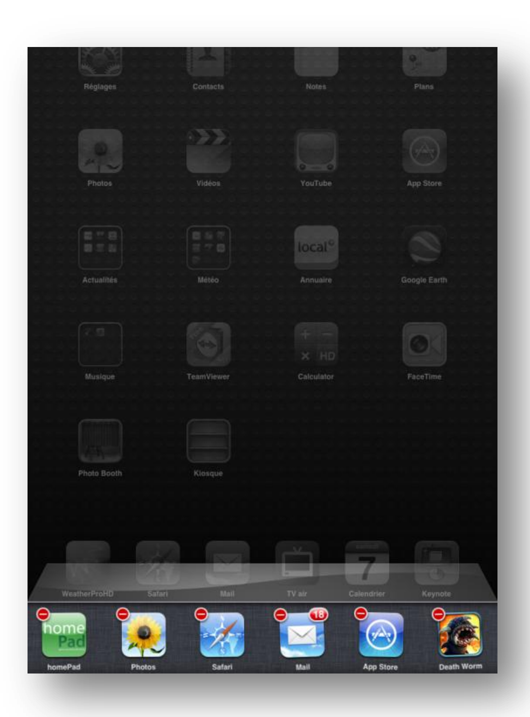
17. Existe-t-il des accessoires pour homePad?

Bien que homePad soit prévu pour être utilisé sans accessoires, il vous sera peut-être utile d'utiliser un stylet (pour les signatures) ou un clavier Bluetooth pour la saisie d'informations. Ces accessoires se trouvent dans les commerces spécialisés. Des imprimantes portables sont également disponibles.

18. Est-ce que homePad est compatible avec mon logiciel métier ?

Oui probablement. HomePad peut également être modifié et adapté à votre société. Contactez-nous afin de définir vos besoins.

19. Que faire si homePad se ferme inopinément ?



Il s'agit certainement d'un problème de mémoire vive de l'Ipad. Eteignez complètement votre Ipad (voir rubrique « comment installer homePad? ») et redémarrez.

Il est également important de **fermer les applications inutilisées.** Pour ce faire, faite un double clic sur le bouton central situé en bas du cadre. Vous verrez alors les applications ouvertes. Maintenez la pression sur une icône jusqu'à ce qu'elle se mette à bouger. Fermez les applications souhaitées au moyen de la petite croix se trouvant sur chaque icône.

Si le problème persiste contactez-nous.

20. Est-il possible de suivre une formation pour l'utilisation de homePad ?

Bien que l'utilisation de homePad est simple et intuitive, il est nécessaire de bien comprendre les finesses de son fonctionnement afin d'en tirer le meilleur parti. Nous pouvons sur demande organiser une séance de formation dans vos bureaux.

Contactez-nous afin de définir vos besoins.

21. Que faire en cas de perte ou de falsification frauduleuse d'un procès-verbal ?

Après signatures, homePad ne permet plus aucune modification du document. Toutefois, personne n'est à l'abri d'une perte ou d'une falsification frauduleuse de documents. C'est la raison pour laquelle homepad envoie une copie de sauvegarde à notre serveur lors des envois par e-mail (si la case n'est pas décochée au moment des signatures, voir page 19).

Vous pouvez dès lors nous envoyer un e-mail à info@homepad.ch en précisant la date et le lieu de l'établissement de l'état des lieux. A titre de preuve, nous pouvons vous envoyer une copie certifiée du procès-verbal envoyé sur notre serveur à cette date.

22. Est-ce que la signature manuscrite sur homePad est juridiquement valable ?

Oui, nous avons mandaté la société de conseil juridique BDO SA afin de vérifier la validité de la signature sur homePad. Voici la conclusion (**le rapport complet peut être présenté sur demande**) :

« Au vu de ce qui précède, l'on peut admettre que l'application homePad respecte les conditions objectives de la forme écrite simple. L'application proposée comporte en effet des signes intelligibles, ce sur un support matériel nécessitant, certes, un intermédiaire technologique à l'emploi. Finalement, la signature apposée est faite à la main, ce par tous les débiteurs qui s'engagent. Ainsi, la signature manifeste bel et bien la reconnaissance de l'intégralité de la déclaration du débiteur et constitue dès lors une reconnaissance de dette sous seing privé au sens de l'art. 82 LP. »

21. CONTRAT DE LICENCE DU LOGICIEL HOMEPAD.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL (« LICENCE ») AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL HOMEPAD. EN UTILISANT CE LOGICIEL, VOUS RECONNAISSEZ ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DE CETTE LICENCE. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE LICENCE, N'INSTALLEZ ET/OU N'UTILISEZ PAS CE LOGICIEL.

REMARQUE IMPORTANTE : Comme vous pouvez utiliser ce logiciel pour reproduire des données, la licence ne vous est accordée que pour la reproduction de données non protégées par des droits d'auteur, dont vous détenez les droits d'auteur ou pour lesquelles vous avez obtenu un droit ou une autorisation de reproduction. En cas d'incertitude quant à votre droit à copier des données, il est préférable de vous informer auprès de votre conseiller juridique.

1. Généralités.
(a) In4biz Sàrl vous concède une licence sur, et en aucun cas ne vous vend, le logiciel homePad, son contenu, sa documentation et les polices de caractères accompagnant le présent logiciel (collectivement, le « Logiciel homePad »), uniquement en vue d'une utilisation conforme aux termes de cet accord. In4biz Sàrl et/ou les concédants de licence de In4biz Sàrl restent les propriétaires du Logiciel homePad et se réservent tous les droits qu'ils ne vous ont pas concédés expressément. Les droits accordés par les termes de cette licence s'appliquent à toutes les mises à jour de logiciel fournies par In4biz Sàrl servant à remplacer et/ou compléter le Logiciel d'origine, à moins que ces mises à jour ne comprennent une licence distincte.
(b) De temps en temps, In4biz Sàrl peut distribuer des mises à jour de logiciel pour la version du Logiciel homepad que vous avez acquis. In4biz Sàrl vous fournit de telles mises à jour gratuitement jusqu'à, mais sans inclure, la sortie de la nouvelle version du Logiciel homePad. Par exemple, si vous avez acheté la version 1.X du Logiciel homepad, In4biz Sàrl vous fournira gratuitement toutes les mises à jour (version 1.2, 1.3, etc.) jusqu'à, mais sans inclure, la version 2.X du Logiciel.

2. Utilisations permises de la licence et restrictions.
(a) D'après les conditions de la présente licence et comme autorisé dans les Règles d'utilisation des conditions de l'App Store, vous bénéficiez d'une licence limitée non transférable vous autorisant à installer et utiliser le Logiciel homePad sur un iPad de marque Apple que vous possédez ou contrôlez. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer ni rendre le Logiciel homePad disponible sur un réseau sur lequel il pourrait être utilisé par plusieurs appareils en même temps. Vous ne pouvez pas louer, louer en crédit-bail, prêter, vendre, redistribuer ni concéder des licences du Logiciel homepad.
(b) Vous n'êtes pas autorisé à, et ne devez pas permettre à des tiers de, copier (à l'exception des cas autorisés par la présente Licence et les Règles d'utilisation), décompiler, procéder à l'ingénierie inverse, désassembler, tenter de dériver le code source, déchiffrer, modifier ou créer des travaux dérivés du Logiciel homepad et de ses services ou de toute partie de ce dernier. Toute tentative constituerait une violation des droits d'In4biz Sàrl et de ses concédants de licence sur le Logiciel homePad.
(c) Vous pouvez utiliser le Logiciel homepad pour reproduire des données dans la mesure où vous vous limitez à la reproduction de données libres de droit, dont vous détenez les droits d'auteur ou pour lesquelles vous avez obtenu un droit ou une autorisation de reproduction. Le titre et les droits de propriété intellectuelle associés aux contenus affichés dans le Logiciel homepad ou accessibles à travers ce dernier sont la propriété de leur détenteur. Ces contenus sont susceptibles d'être protégés par des droits d'auteur ou autres traités sur la propriété intellectuelle et peuvent êtres soumis à des conditions d'utilisation énoncées par la tierce partie les fournissant. La Licence ne vous accorde aucun droit d'utilisation de ce contenu. Par exemple, les photographies, images, graphiques, cliparts, illustrations ou ressources similaires (« imagerie numérique ») qu'In4biz Sàrl et/ou ses concédants de licence fournissent avec le Logiciel ou les Services (incluant, sans s'y limiter, l'imagerie numérique qui figure dans les modèles, thèmes, guides de l'utilisateur ou didacticiels) ne peuvent pas être extraits ni distribués, commercialement ou autrement, de manière autonome en dehors du Logiciel homePad.
(d) Toute information financière ou juridique affichée par le Logiciel homepad n'est proposée qu'à titre informatif et ne saurait être invoquée ou se substituer à un avis financier ou juridique. Vous êtes seul responsable des décisions financières et juridique que vous prenez et des conséquences qui en découlent ; vous devriez toujours suivre les conseils et avis de professionnels le cas échéant. In4biz sàrl et ses concédants de licence ne sauraient garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou l'opportunité des informations financières ou juridique qui apparaissent dans le Logiciel homepad ni l'obtention des effets escomptés.

3. Accord relatif à l'utilisation des données. Vous acceptez qu'In4biz Sàrl, ses filiales et ses agents puissent collecter, maintenir, traiter et utiliser des informations diagnostiques, techniques et afférentes, incluant, sans s'y limiter, des informations concernant votre ordinateur, votre système, vos logiciels et les périphériques qui sont recueillies périodiquement pour faciliter la production d'offres de mises à jour de logiciels, l'assistance sur les produits et d'autres services relatifs au logiciel homePad qui vous sont proposés (le cas échéant). In4biz Sàrl peut utiliser ces informations, en veillant à ce que l'identité du client ne soit pas dévoilée, afin d'améliorer ses produits ou de proposer des services et des technologies au client.

4. Terme de la licence. Cette licence est d'application jusqu'à son terme. Vos droits découlant de la présente licence prendront automatiquement fin ou cesseront d'être effectifs sans notification de la part d'In4biz Sàrl si vous ne vous conformez pas à l'une quelconque de ses dispositions. Dès l'expiration de cette licence, vous serez tenu de cesser toute utilisation du Logiciel homePad et de détruire tous les exemplaires, complets ou partiels, dudit logiciel. Les sections 6, 7, 10 et 11 de la présente licence survivront à une telle résiliation.



5. Services et Données de tierces parties.
(a) Le Logiciel homepad permet d'accéder aux services d’Apple et à d’autres services et sites Web et de tierces parties (collectivement et individuellement « Services »). Il se peut que ces services ne soient pas disponibles dans toutes les langues ou tous les pays. L'utilisation de ces services nécessite un accès à Internet et l'utilisation de certains de ces services nécessite que vous acceptiez des conditions supplémentaires.
(b) Vous êtes conscient du fait qu'en utilisant l'un de ces Services, vous pourriez tomber sur du contenu pouvant être considéré comme offensant, indécent ou inacceptable, qu'il soit ou non identifié comme présentant un langage explicite, et que les résultats d'une recherche ou la saisie d'une URL particulière peut générer automatiquement et de manière non intentionnelle des liens ou des références qui mènent à du matériel inacceptable. Vous acceptez toutefois d'utiliser les Services à votre propre risque et qu'In4biz Sàrl ne soit aucunement responsable envers vous si du contenu s'avérait offensant, indécent ou inacceptable.
(c) Certains Services peuvent afficher, contenir ou rendre disponible du contenu, des données, des informations, des applications ou du matériel de tierce partie (« Données de tierce partie ») ou fournir des liens vers certains sites Web de tierce partie. En utilisant les Services, vous reconnaissez et acceptez qu'In4biz Sàrl ne soit pas responsable de l'examen et de l'évaluation du contenu, de l'exactitude, de l'exhaustivité, de l'actualité, de la validité, du respect des droits d'auteur, de la légalité, de la décence, de la qualité ni de tout autre aspect de ces données ou sites Web de tierce partie. In4biz Sàrl, ses responsables, affiliés et filiales ne garantissent, n’endossent, n’assument et ne sauraient être tenus pour responsables, légalement ou non, envers vous ou toute autre personne, de Services de tierce partie, de données ou de sites Web de tierce partie ou de toutes autres données, produits ou services de tierce partie. Les données et liens de tierce partie vers d'autres sites Web ne sont fournis que pour votre facilité.
(d) Vous reconnaissez que les Services contiennent du contenu, des informations et des données appartenant à In4biz Sàrl et/ou ses concédants de licence et qui sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle et assimilées, notamment mais sans limitation, les droits d’auteur. Vous acceptez de ne pas utiliser ledit contenu, informations et données propriétaires de quelle que manière que ce soit en dehors de l’usage autorisé par ces Services ou qui viole des droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie ou d’In4biz Sàrl. Aucune portion des Services ne peut être reproduite de quelle que forme et par quel que moyen que ce soit. Vous acceptez de ne pas modifier, louer, louer en crédit-bail, vendre, distribuer ou créer de travaux dérivés des Services, de quelle que façon que ce soit et vous ne pouvez pas exploiter ces Services de quelle que manière que ce soit sans y avoir été expressément autorisé et notamment, mais sans limitation, utiliser les Services pour transmettre un virus informatique, un vers, un cheval de Troie ou tout autre logiciel malveillant ou par introduction dans un réseau ou par surcharge de la capacité réseau. Vous acceptez également de ne pas utiliser les Services
de quelque manière que ce soit pour harceler, abuser, traquer, menacer, diffamer ou violer les droits d'une autre tierce partie et reconnaissez qu'In4biz Sàrl n'est aucunement responsable d'une telle utilisation de votre part, d'aucun message de harcèlement, menace, diffamation, offensant, contrevenant ou illégal ni de la transmission d'un tel message que vous pourriez recevoir suite à l'utilisation des services.
(e) De plus, les services et les données de tierce partie auxquels vous pouvez accéder, que vous pouvez afficher ou qui sont liés à partir du Logiciel homePad ne sont pas disponibles dans toutes les langues ou tous les pays. In4biz Sàrl ne garantit d’aucune forme que ces Services et Données de tierce partie puissent être appropriés ou utilisables partout. Dans la mesure où vous choisissez d’accéder à ces Services ou Données, vous le faites à votre initiative personnelle et restez responsable de le faire en accord avec la loi et notamment, mais sans limitation, les lois nationales.
(f) In4biz Sàrl et ses concédants de licence se réservent le droit de modifier, suspendre, supprimer ou désactiver l’accès à tout Service à tout moment et sans avis préalable. En aucun cas In4biz Sàrl ne saurait être tenu responsable du retrait ou de la désactivation de l’accès à n’importe lequel de ces Services. In4biz Sàrl peut également imposer des limites d’utilisation ou d’accès à certains Services, à tout moment et sans avis préalable ni responsabilité.

6. Exclusion de garanties.
6.1 Si vous êtes un client qui est un consommateur (quelqu'un qui utilise le Logiciel homePad en dehors son commerce, entreprise ou profession), il se peut que vous bénéficiez, dans votre pays de résidence, de droits selon lesquels les limitations suivantes ne s'appliqueraient pas à vous. Dans les pays où ses limitations sont interdites, elles ne s'appliquent pas à vous. Pour en savoir plus sur vos droits, prenez contact avec un organisme de conseil aux consommateurs local.
6.2 VOUS RECONNAISSEZ ET ADMETTEZ EXPRESSÉMENT QUE, DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, L’UTILISATION DU LOGICIEL HOMEPAD ET DE SES SERVICES ESTÀ VOS RISQUES ET PÉRILS ET QUE LA TOTALITÉ DU RISQUE RELATIF À LA QUALITÉ, AUX PERFORMANCES, À L’EXACTITUDE ET AU MANIEMENT SATISFAISANTS REPOSE SUR VOUS.
6.3 DANS LES LIMITES MAXIMALES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, LE LOGICIEL HOMEPAD ET SES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS ET SANS AUCUNE GARANTIE D’AUCUNE SORTE. IN4BIZ SARL ET SES CONCÉDANTS (DÉSIGNÉS COLLECTIVEMENT PAR L’EXPRESSION « IN4BIZ SARL » AUX FINS DESDISPOSITIONS DES PARAGRAPHES 6 ET 7) EXCLUENT PAR LA PRÉSENTE LICENCE LA TOTALITÉ DES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPLICITES, TACITES OU LÉGALES, Y COMPRIS DE FAÇON NON LIMITATIVE LES GARANTIES ET/OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D’ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER, D’EXACTITUDE, DE SÉRÉNITÉ D’UTILISATION ET DE NON-EMPIÉTEMENT SUR LES DROITS DE TIERCES PARTIES, LE TOUT À L’ÉGARD DU LOGICIEL HOMEPAD ET DE SES SERVICES.

6.4 IN4BIZ SARL NE GARANTIT NULLEMENT L’ABSENCE DE PERTURBATIONS LORS DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL HOMEPAD OU DE SES SERVICES, QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LE LOGICIEL HOMEPAD OU SES SERVICES CORRESPONDRONT À VOS BESOINS, QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL HOMEPAD OU SES SERVICES SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D’ERREUR, QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES HOMEPAD SERONT COMPATIBLES AVEC UN LOGICIEL DE TIERCE PARTIE, OU QUE TOUT DÉFAUT DU LOGICIEL HOMEPAD OU DE SES SERVICES SERA CORRIGÉ.
6.5 VOUS RECONNAISSEZ ÉGALEMENT QUE LE LOGICIEL HOMEPAD ET SES SERVICES NE SONT PAS PRÉVUS OU ADAPTÉS À UNE UTILISATION DANS DES SITUATIONS OU ENVIRONNEMENTS OÙ UN ÉCHEC, OU DES ERREURS OU DES IMPRÉCISIONS, DANS LE CONTENU, LES DONNÉES OU LES INFORMATIONS FOURNIS PAR LE LOGICIEL HOMEPAD OU SES SERVICES POURRAIENT ENTRAÎNER LA MORT, DES BLESSURES OU DES DÉGÂTS PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX SÉVÈRES ET NOTAMMENT, MAIS SANS LIMITATION, LE CONTRÔLE D’INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES SOINS INTENSIFS OU LES SYSTÈMES D’ARMEMENT.
6.6 AUCUNE INFORMATION NI AUCUN CONSEIL COMMUNIQUÉS VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT PAR IN4BIZ SARL OU PAR L’UN DE SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS NE POURRA CONSTITUER UNE GARANTIE. SI LE LOGICIEL HOMEPAD OU SES SERVICES S’AVÉRAIENT DÉFECTUEUX, VOUS ASSUMERIEZ SEUL LE COÛT TOTAL DE TOUTE RÉVISION, RÉPARATION OU RECTIFICATION NÉCESSAIRES. CERTAINES LÉGISLATIONS NE PERMETTANT NI L’EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, NI LES RESTRICTIONS AUX DROITS EN VIGUEUR DES CONSOMMATEURS, IL EST POSSIBLE QUE L’EXCLUSION ET LES LIMITES MENTIONNÉES CI-DESSUS NE VOUS CONCERNENT PAS.

7. Limitation de responsabilité. DANS LA MESURE OÙ LA LÉGISLATION EN VIGUEUR NE L’INTERDIT PAS, EN AUCUN CAS IN4BIZ SARL NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGE CORPOREL NI DE QUELCONQUE DOMMAGE ACCIDENTEL, SPÉCIAL, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES DOMMAGES DUS AUX PERTES DE BÉNÉFICES, CORRUPTION OU PERTES DE DONNÉES, INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU TOUT AUTRE DOMMAGE COMMERCIAL OU PERTE COMMERCIALE RÉSULTANT DE OU RELATIFS À VOTRE UTILISATION OU VOTRE INAPTITUDE À UTILISER LE LOGICIEL HOMEPAD OU DE SES SERVICES, QUELLE QU’EN SOIT LA CAUSE, SANS TENIR COMPTE DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (QUE CE SOIT POUR RUPTURE DE CONTRAT, EN RESPONSABILITÉ CIVILE, OU AUTRE) ET MÊME SI IN4BIZ SARL A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR

DOMMAGES PERSONNELS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, IL EST POSSIBLE QUE CETTE LIMITATION NE VOUS CONCERNE PAS. La responsabilité totale d'In4biz Sàrl envers vous au titre de tout dommage (en dehors de ce que la législation pourrait exiger dans les cas impliquant une blessure) n'excédera en aucun cas la somme de cinquante francs suisse (50 francs suisses). Les limitations susdites s'appliqueront même si le recours indiqué ci-dessus fait défaut à sa vocation essentielle.

8. Loi applicable et divisibilité du contrat. Cette licence sera régie et interprétée conformément aux lois suisses. Si pour une raison quelconque un tribunal ayant juridiction juge qu'une disposition de la présente licence est inapplicable, en totalité ou en partie, les autres dispositions de la présente licence resteront entièrement applicables.

9. Accord complet ; langue de référence. La présente Licence constitue l'intégralité de l'accord entre vous et In4biz Sàrl quant au Logiciel homePad et remplace tous les propositions
ou accords antérieurs ou actuels, écrits ou verbaux, à ce sujet. Aucun amendement ni aucune modification de cette licence ne prendront effet à moins d'être stipulés par écrit et signés par un représentant dûment agréé de In4biz Sàrl. Toute traduction de la présente licence est effectuée pour des besoins locaux et au moyen de traducteur informatique. En cas de litige entre la version française et toute autre version, **seule la version française sera d'application**.

10. Mentions concernant les tierces parties. Certaines portions du Logiciel homePad peuvent utiliser ou comporter des logiciels de tierces parties et des mentions concernant les droits d'auteurs. L'utilisation de ce logiciel est dictée par leurs conditions respectives.

Rév. 04/12/2011